



Bataille judiciaire chez Carbios : la crainte d'une fuite de la technologie

Alors que Carbios tente de passer à l'échelle industrielle sa technologie de biorecyclage des plastiques, des tensions éclatent au grand jour entre des actionnaires minoritaires et l'actuelle direction du groupe. La stratégie industrielle et les craintes de fuite de la technologie à l'étranger sont au cœur de cette discorde, qui prend une tournure judiciaire.

Le passage à l'échelle industrielle de Carbios a été décalé à plusieurs reprises. En décembre dernier, la biotech française reportait une nouvelle fois la construction de son usine de Longlaville, en Meurthe-et-Moselle. Ce site doit déployer à grande échelle sa technologie de biorecyclage des plastiques en PET (polyéthylène téréphtalate). L'entreprise, dont le siège social se situe à Clermont-Ferrand, cherchait encore à sécuriser son financement. Elle table désormais sur une mise en service au premier semestre 2028, contre 2025 dans le plan initial.

Ce nouveau décalage signifie que la phase industrielle aura lieu en Chine un an avant qu'elle ne se concrétise en France. L'entreprise de chimie verte a signé un accord avec le chinois Wankai, filiale du groupe Zhink, pour déployer la technologie en Asie. Une usine sera construite à Haining (province du Zhejiang) et devrait être opérationnelle au premier trimestre de l'année prochaine. Ce partenariat passe par un contrat de licence octroyé par Carbios à la société commune

constituée des deux entreprises.

Souveraineté industrielle : l'inquiétude des actionnaires

Cette démarche suscite l'inquiétude d'une partie des actionnaires minoritaires. Certains sont regroupés au sein de l'Association de défense de l'intérêt social des entreprises cotées de la tech (Adisect). Ils indiquent, dans un communiqué, « *craindre que ce rapprochement conduise à une destruction pure et simple de la propriété industrielle de Carbios au profit du « partenaire » chinois et n'ouvre la voie à la fin radicale du projet industriel français de Carbios, notamment à l'arrêt de la construction de l'usine de Longlaville (Meurthe-et-Moselle) de Carbios, contrairement aux déclarations des dirigeants* ».

L'association, dont fait partie Jean-Claude Lumaret, cofondateur et premier directeur général de Carbios, regrette que les modalités économiques, géographiques et de protection de ce rapprochement avec Wankai n'aient pas été précisées.

« *L'abandon — programmé — et à l'insu du marché du projet de Longlaville, cofinancé par l'État et la région, combiné au partenariat probablement toxique annoncé avec un groupe industriel chinois de structure opaque, suscite de sérieuses interrogations quant à la trajectoire retenue* », précise le texte, rappelant que la technologie de Carbios constitue un actif stratégique français et que cela soulève un enjeu majeur de souveraineté industrielle de la France.

L'association reproche aussi les rémunérations des dirigeants et la destruction des capacités de R&D.

Guerre ouverte et poursuites judiciaires

Le torchon brûle au point que l'Adisect réclame la démission de la direction actuelle. Le conflit prend une tournure judiciaire. Une citation directe devant le tribunal correctionnel de Lyon aurait été signifiée à Vincent Kamel, directeur général de Carbios, et à Isabelle Parize, présidente du conseil d'administration, pour des faits susceptibles de qualification d'abus de biens sociaux. Un si-

gnalement à l'Autorité des marchés financiers vise également un possible « délit d'initié » de la part de son directeur général.

De son côté, Carbios conteste tous les griefs formulés et dénonce une « campagne de déstabilisation » portée par son ancien dirigeant, Philippe Pouletty.

« Face aux tentatives d'instrumentalisation de la justice auxquelles se livre cet ancien dirigeant, une plainte pour dénonciation calomnieuse a été déposée (...) », s'est empressé d'indiquer le groupe dans un communiqué, précisant que le conseil d'administration, dont font partie des représentants des actionnaires L'Oréal et Michelin, réaffirme son entier soutien à la direction de l'entreprise.

« Cela donne surtout à voir une bataille d'egos entre l'ancienne et la nouvelle direction. Qu'il y ait des retards dans le passage à la commercialisation et à

l'industrialisation, c'est courant dans les greentechs, mais d'habitude la stratégie est alignée. Cette première licence est plutôt une bonne nouvelle, car elle apporte du cash à l'entreprise et ne nécessite pas de lourds investissements de départ pour l'industrialisation », décrypte un analyste financier, expert du secteur qui souhaite rester anonyme.

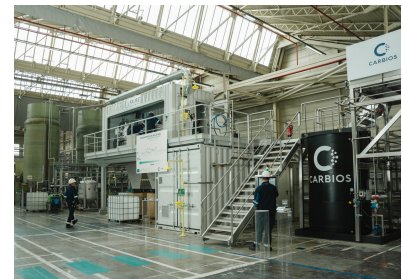
Vers un nouveau plan social

Une affaire qui intervient alors que les incertitudes sont encore grandes sur l'avenir de la biotech. « Carbios a toujours eu une histoire mouvementée, avec des hauts et des bas. Le marché du recyclage plastique est tellement énorme que, si ça fonctionne, Carbios peut devenir une très grosse société. Mais elle peut aussi risquer la faillite. Elle a d'ailleurs dû lancer un plan social l'an dernier avec la suppression de 40 % de ses effectifs », poursuit le spécialiste.

Carbios annonce justement avoir lancé en janvier un nouveau PSE, qu'elle devrait détailler dans les tout prochains jours.



En février 2024, Bruno Le Maire, alors ministre de l'Economie, était venu visiter démonstrateur industriel de Carbios à Clermont-Ferrand. Photo : Emilie Valès



Après son démonstrateur industriel situé à Clermont-Ferrand, Carbios tente de changer d'échelle et de déployer l'industrialisation de sa technologie de biorecyclage des plastiques en PET. Photo : Carbios

par Emilie Valès

